



La liste des entreprises ayant adhéré à la charte est consultable sur le site du Département de la Marne

[www.marne.fr](http://www.marne.fr)

---

### CONTACT

#### COMAL-SOLIHA 51

Comité Marnais d'Amélioration du Logement  
16, boulevard Hippolyte Faure  
51000 Châlons-en-Champagne  
tél : 03.26.64.13.93  
[comal@solihha.fr](mailto:comal@solihha.fr)

---

### OUVERTURE

du lundi au vendredi  
de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>00 et de 13<sup>h</sup>45 à 17<sup>h</sup>30

### FERMETURE

tous les vendredis à 17<sup>h</sup>15

---

en partenariat avec



Besoin  
d'adapter  
votre  
logement ?...



Choisissez  
un artisan expert !



Conception et impression : Département de la Marne - avril 2019

**CoMAL-SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 51

**Marne**  
LE DÉPARTEMENT



# Besoin d'adapter votre logement ?...

## Choisissez un artisan expert !

La charte du logement adapté est un gage de savoir-faire d'artisans et d'entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de qualité.

Face à l'enjeu du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et à la technicité des travaux d'adaptation, le Département de la Marne, en partenariat avec la CAPEB et la FFB, a créé la charte du logement adapté portée par le Comal-Soliha 51.

La charte du logement adapté a pour objectif de créer un réseau d'entreprises susceptibles de répondre au mieux aux travaux d'adaptation du logement dédiés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les adhérents à la charte présentent un savoir-faire et une capacité technique de réalisation.



### La charte du logement adapté garantit la conformité des travaux d'adaptation

## Les garanties apportées aux usagers : L'engagement de trois partenaires

### 1 Le Département de la Marne s'engage à :

Soutenir le dispositif et le promouvoir.  
Cette action sur le logement est partie prenante de la politique départementale en faveur du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite, menée dans le département.

### 2 Les entreprises, qualifiées et sensibilisées au handicap et au grand âge, s'engagent à :

Respecter les prescriptions techniques, au regard du plan fourni ; respecter les délais d'intervention, dans le souci d'une gêne minimale ; garantir l'efficacité et la qualité de leurs interventions ; garantir la propreté du chantier.

### 3 Le Comal-Soliha 51 s'engage à :

Apporter son expertise technique avant la réalisation des travaux ; assurer un contrôle à posteriori des travaux réalisés.

